ILNAS-EN 13319:2000 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 13319:2000

Accessoires de plongée - Profondimètres et instruments combinant la mesure de la profondeur et du temps - Exigences fonctionnelles

Diving accessories - Depth gauges and combined depth and time measuring devices - Functional and safety requirements, test methods

Tauch-Zubehör - Tiefenmesser und kombinierte Tiefen- und Zeitmeßgeräte - Funktionelle und sicherheitstechnische Anforderungen, Prüfverfahren

03/2000

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13319:2000 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13319:2000.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

ILNAS-EN 13319:2000 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR
Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 13319:2000 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 13319

Mars 2000

ICS 97.220.40

Version Française

Accessoires de plongée - Profondimètres et instruments combinant la mesure de la profondeur et du temps - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai

Tauch-Zubehör - Tiefenmesser und kombinierte Tiefen- und Zeitmeßgeräte - Funktionelle und sicherheitstechnische Anforderungen, Prüfverfahren

Diving accessories - Depth gauges and combined depth and time measuring devices - Functional and safety requirements, test methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 20 janvier 2000.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Secrétariat Central: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

© 2000 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Réf. n° EN 13319:2000 F

ILNAS-EN 13319:2000

Sommaire

Avant-propos **3**
1 Domaine d'application **4**
2 Références normatives **4**
3 Définitions **4**
4 Exigences **4**
5 Essais **6**
6 Informations fournies par le fabricant **9**
Annexe A (informative) **Eau saline artificielle** **10**

ILNAS-EN 13319:2000 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos

La présente norme européenne a été élaborée par le Comité Technique CEN /TC 136 "Equipements de sports, d'aires de jeux et autres équipements de loisirs" dont le secrétariat est tenu par le DIN.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2000, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2000.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

ILNAS-EN 13319:2000 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS-EN 13319:2000 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

1 Domaine d'application

La présente norme spécifie les exigences fonctionnelles et de sécurité relatives aux profondimètres, aux caractéristiques de profondimètre d'autres instruments ainsi qu'aux caractéristiques de mesure du temps et de la profondeur d'autres instruments.

La présente norme ne s'applique pas aux informations affichées, destinées à l'utilisateur, en dehors de la profondeur et du temps. Toute information relative aux obligations en matière de décompression, affichée par l'équipement couvert par la présente norme, est explicitement exclue de son domaine d'application.

La présente norme s'applique aux instruments, tels que ceux utilisés par les plongeurs, permettant de mesurer la profondeur de l'eau grâce à la pression environnementale. Les exigences concernant la mesure du temps ne sont applicables que si les instruments chronomètrent automatiquement le temps de plongée.

2 Références normatives

Cette Norme Européenne comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette Norme Européenne que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique.

ISO 1413 , **Horlogerie – Montres résistant aux chocs**.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente norme, la définition suivante s'applique.

3.1
temps de plongée
temps passé sous surpression, mesuré dans les limites données en 4.2.1 et 4.2.2

4 Exigences

4.1 Mesure de la profondeur

4.1.1 Facteur d'étalonnage pour la transformation de la pression en profondeur

Le facteur d'étalonnage doit être tel qu'une hausse de pression équivalant à un bar provoque une augmentation de la profondeur affichée de 10 m.

NOTE Cette règle se base sur une masse volumique de l'eau égale à 1,0197 kg/l, c'est-à-dire qu'en eau douce de 1,00 kg/l, la profondeur géométrique représente 102 % de l'affichage alors qu'en eau saline de masse volumique égale à 1,03 kg/l, la profondeur géométrique représente 99 % de l'affichage. Comme le seul chiffre pertinent au niveau physiologique est la pression environnementale, la profondeur géométrique présente beaucoup moins d'intérêt pour le plongeur.

4.1.2 Précision de la mesure de la profondeur

L'affichage de la profondeur dans la plage de profondeurs spécifiée par le fabricant doit correspondre aux valeurs données dans le tableau 1 après mise à essai conformément aux 5.1 et 5.3.8.